

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Du 20 MARS 2018 - 18H30 à Ganges

Présents :

AGONES : TRICOU Patrick.

BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude.

CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre.

GANGES : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège.

GORNIES : MAURICE Nicole.

LAROQUE : CHANAL Pierre.

MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem.

ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, GIRARD André.

ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas, MOLA Virginie (suppléante).

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc.

SUMENE : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain.

Absents représentés :

GANGES : MAZAURIC Nathalie par CAUMON Bernard
VIVANCOS Bertrand par FRATISSIER Michel.

LAROQUE : RICOME Géralde par CHANAL Pierre.
CARRIERE Michel par RIGAUD Jacques

ST BAUZILLE DE PUTOIS : ISSERT Michel par AUZEPY Lydia.

Absents :

GANGES : BERTRAND Marc

MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard.

ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise

Comme prévu en ouverture de séance le Président accueille Madame la Sous-Préfète de Lodève et le Commandant de gendarmerie JAFFARD qui viennent présenter aux élus du territoire la nouvelle politique de sécurité du quotidien voulue par le gouvernement.

Après l'exposé de ce nouveau dispositif une discussion s'installe entre Madame la Sous-Préfète, le Commandant JAFFARD et les élus.

L'échange se termine à 20h15.

Monsieur Gaubiac demande s'il est possible d'ajourner le conseil car il est tard.

Monsieur le Président refuse même s'il reconnaît que la présentation de la gendarmerie a été plus longue que ce qui était prévu.

Messieurs Jean-Pierre Gaubiac et Bernard JALABERT quittent la salle.

Madame Nathalie MAZAURIC et Monsieur Michel ISSERT s'excusent de ne pas pouvoir rester et rédigent chacun un pouvoir.

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 31 janvier 2018 : Pas d'observations, le compte-rendu est adopté.

Approbation du compte-rendu du 08 mars 2018 : Monsieur Chafiol informe le conseil qu'il demande des modifications à ce compte-rendu.

Monsieur le Président lui répond que s'il est effectivement possible de rectifier le contenu d'un procès-verbal de séance, il faut cependant rappeler que toute modification ne peut intervenir qu'avec approbation de l'ensemble des conseillers présents lors de la séance qui est retranscrite (JO AN, 25.06.2013, question n°2989, p. 6696). Cela signifie que si tous les membres présents lors de la séance retranscrite ne sont pas présents il n'est pas possible de délibérer sur des modifications.

Monsieur Chafiol ne comprend pas que l'on ne puisse pas voter les modifications. C'est un abus de pouvoir, le Tribunal administratif tranchera.

Monsieur Leprovost dit au Président que c'est tout simplement car il n'est pas d'accord avec les observations.

Monsieur le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du conseil du 08 mars 2018.
Résultat : 20 pour, 7 contre et 1 abstention.

Monsieur Chafiol informe le Président qu'il enregistrera les conseils à partir de ce jour.

Monsieur Pierre SERVIER est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour n°1 : Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Monsieur Pierre SERVIER, 1^{er} vice-président en charge des finances, présente le rapport d'orientation budgétaire 2018 qui est joint en annexe du présent procès-verbal.

Le débat se met en place.

Madame Boisson demande pourquoi les recettes liées à la CVAE augmentent autant en 2018. Il lui est répondu que cela est dû à une modification du calcul de cette taxe qui s'applique aux entreprises.

Au chapitre 11 elle souhaite savoir pourquoi une somme est inscrite concernant l'étude d'un projet de territoire alors que cela n'a pas été vu en commission.

Monsieur Fratissier lui répond que ça a été annoncé lors de la dernière commission aménagement du territoire, que le cabinet d'étude n'a pas été choisi car il faut faire un cahier des charges (demande d'aide à la DDTM) et que celui-ci sera présenté et travaillé en commission. Il lui rappelle qu'elle souhaitait ce projet depuis longtemps.

Monsieur Chafiol demande comment on peut prévoir un terrain alors qu'on n'a pas encore prévu de plan d'aménagement.

Monsieur le Président répond qu'il faut une certaine politique foncière sinon on risque de se retrouver bloqué.

Monsieur Chafiol répond que c'est incohérent car un terrain gratuit était proposé par la commune de Moulès et Baucels.

Monsieur Chanal lui répond qu'il faut que la crèche soit centrale et corresponde aux déplacements des parents vers leur lieu de travail.

Concernant la suppression des TAP, Madame Boisson demande quelle va être la ventilation de ces dépenses.

Monsieur le Président lui répond que la répartition des dépenses liées au TAP se fera sur d'autres actions en direction de la jeunesse et que celles-ci seront présentées lors d'une prochaine réunion de la commission enfance-jeunesse.

Monsieur le Président souligne qu'il n'y aura pas de proposition d'augmentation des impôts locaux pour l'année 2018. Il précise toutefois que la capacité d'autofinancement n'est pas énorme pour un budget de 10 000 000 d'€.

Il n'y a pas d'autres questions sur les budgets.

Monsieur Rodriguez mentionne le cas d'un agent (il cite le nom) qui va se retrouver au ménage alors qu'elle était sur un poste d'ATSEM.

Monsieur le Président lui rappelle qu'en séance publique le nom des agents n'a pas à être mentionné. Pour cette personne elle va être affectée à un autre poste car la commission des finances et du personnel a décidé de supprimer les doublons d'ATSEM dans les classes de petite section afin de faire des économies sur le chapitre 012. Il précise que cet agent n'a pas le grade d'ATSEM qu'elle n'est donc pas prioritaire pour rester sur ce type de poste.

Madame Maurice demande ce qui va être fait des locaux de la perception puisque celle-ci doit fermer au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Président répond qu'il va falloir effectivement s'y pencher dans le courant de l'année 2018.

Le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

Ordre du jour n°2 : Motion contre les prévisions de suppressions de classes au sein de plusieurs écoles du territoire.

Monsieur le Président propose au conseil de communauté d'adopter une motion contre les prévisions de suppression de classes au sein de plusieurs écoles du territoire.

Il demande à Madame MOLA Virginie, conseillère communautaire suppléante, de donner lecture du texte de la motion proposée au vote du conseil.

« Les élus au Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et suménoises, réunis le mardi 20 mars, tiennent à manifester leur profonde désapprobation au sujet du maintien des prévisions de suppressions de classes au sein de plusieurs écoles du territoire de l'intercommunalité.

En effet, suite aux décisions prises au sein des Conseils Départementaux de l'Education Nationale de l'Hérault et du Gard, l'école primaire publique de Ganges, ainsi que celle de Sumène perdraient un poste d'enseignant.

Ces suppressions de poste, justifiées sur la seule base d'un nombre d'élèves jugé insuffisant, conduiraient non seulement à l'augmentation des effectifs par classe mais également à la multiplication des niveaux d'enseignement dispensés au sein de chaque unité.

Les usagers de ces établissements, élèves, parents d'élèves et agents publics, seraient donc confrontés dès la rentrée prochaine à une dégradation des conditions d'enseignement. Cette dégradation fragiliserait davantage encore ce territoire dans la mesure où elle s'ajouterait à des difficultés existantes avérées : taux de chômage important, niveaux de formation de la population inférieure à la moyenne nationale, faiblesse des revenus moyens des foyers, taux important de retard scolaire d'un an et plus, importance des temps de transport scolaires et professionnels...

Ces suppressions viendraient directement impacter négativement des classes consacrées aux apprentissages « dits premiers », aux apprentissages « dits fondamentaux », aux apprentissages « dits de consolidation » selon la terminologie du Ministère de l'Education Nationale. Sauf à considérer que ces établissements scolaires ne font pas partie du territoire national, ces arbitrages sont donc en contradiction avec les annonces faites en faveur de l'Education.

Ces décisions sont en contradiction avec les efforts mis en œuvre localement par les collectivités territoriales en faveur d'une politique éducative de qualité et l'amélioration des conditions d'accueil des enfants :

- Travaux de modernisation des classes (250 000 € HT) et de la salle de cantine de l'école primaire publique de Sumène (515 000 € HT) portés par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, détentrice de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».
- Etude sur la création d'un nouveau parking et la sécurisation de l'accès à l'école. Commune de Sumène.
- Travaux d'extension de l'école maternelle de Saint Bazille de Putois (360 000 € HT).
- Chaque année la communauté de communes vote une enveloppe d'environ 30 000 € pour l'informatisation des écoles de son territoire.
- Crédits exceptionnels de 30 000 € pendant 2 ans (2016-2017) pour renouveler les livres suite aux nombreux changements de programmes scolaires.

Ces décisions sont également en contradiction avec l'investissement des équipes pédagogiques en place qui s'impliquent quotidiennement, au sein des écoles, pour assurer au mieux le service public d'éducation, service de l'Etat dont l'existence est inscrite dans la Constitution. L'alinéa 13 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 stipule « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat* ».

Enfin ces prévisions de suppressions, si elles étaient confirmées, seraient en contradiction avec les propos exprimés par Emmanuel Macron au Sénat, le 18 juillet 2017, dans le cadre de la conférence des territoires « *les territoires en particulier les plus ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement d'économie. C'est pourquoi d'ici là en particulier il n'y aura plus de fermeture de classes dans les écoles primaires* ».

En conséquence, les élus du Conseil de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises réaffirment le droit des enfants du territoire à une instruction de qualité et de proximité, s'opposent à la suppression de postes et à la fermeture de classes et demandent à l'Académie de réétudier des décisions qui impacteraient négativement et durablement les communes concernées et l'ensemble du territoire."

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, adopte à l'unanimité la motion contre les prévisions de suppressions de classes telle que proposée ci-dessus.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.